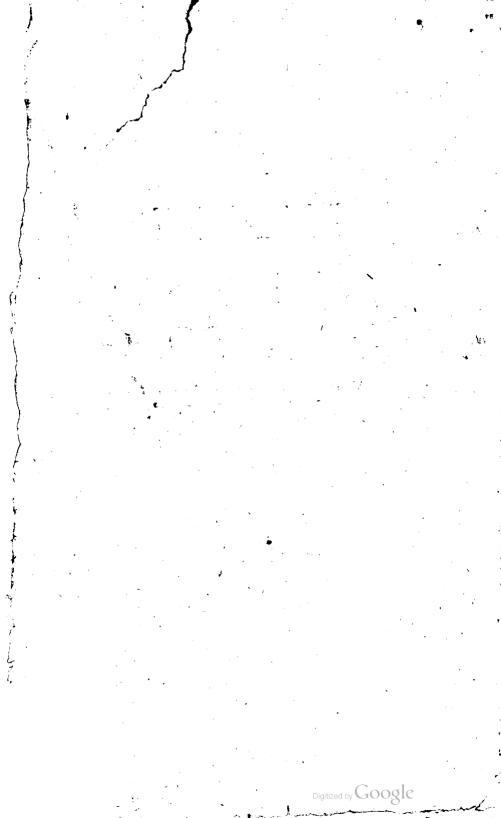
# LA MAGIE DE

an 164.

# **CAGLIOSTRO**

DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME



## LA MAGIE

D E

### CAĞLIOSTRO

DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME,

Ou révélation des intrigues mises en usage dans l'affaire du célebre collier.

A LONDRES.

1789.

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS.

> BayerIsche Staatsbibliothek Müncher

#### LAMAGIE

DE

#### CAGLIOSTRO

#### DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME.

JE vais dire mon mot, instruire le public de ce que j'ai dit, des questions auxquelles j'ai répondu durant mon voyage. Un monssieur parloit du roi: moi qui ai l'honneur d'approcher son auguste personne, & de faire sentinelle la moitié d'un guet, je sais bien où le roi va, d'où le roi vient; je répondis à ce monsieur: la vérité sera bientôt connue.

Le roi va tous les matins embrasser ses ensans, & tous les soirs, il est dans la samille: jugez de son cœur par ces deux traits, & n'en parlons plus. Il mit l'augusté empereur sur le tapis; car on a une démangeaison de parler des têtes couronnées, liné

A 2

démangeaison singuliere! Eh bien! monsieur, voici la vie de l'empereur : il sort le matin, & aime assez à tirer des coups de fusil; il rentre, va se faire débotter, écoute ses valets-de-chambre, descend chez ses secrétaires, donne audience, répond ou renvoie son monde s'il n'est pas de bonne humeur, & va passer la soirée, tantôt chez les grands, tantôt chez les petits, comme un bon pere, comme François Ier, faisoir. Mon monsieur fut content, bailla & garda un moment le silence; & puis le voilà encore. Mais monsieur de Vergennes? ah le bon ministre! - Vous avez raison; & je puis vous assurer que, dans toutes les parties de la France de ma connoissance, les yeux des François sont tournés sur lui, comme, dans un grand voyage, les regards des passagers & des matelots se tournent vers la grande ancre du vaisseau. A propos monsieur le garde, eh! voilà du monde à la Bastille! Eh, oui. Qu'en pensez-vous? -Que dans nos régimens, nous mettons en prison nos soldats; à Paris on met à la

Bastille, cela revient au même; d'une ou d'autre part, je ne vois là que le même argument ad hominem. C'est, si vous voulez une autre comparaison, une espece de cave, où on bouche avec du fer une liqueur trop fermentante; car ceux qu'on y met sont de ces esprits qui fermentent & qui sont dangereux.-Mais le fond de cette Bastille ne vous révolte-t-il pas? Ma foi je n'en connois pas le fond: quant à la forme, elle annonce le séjour de la force, & je puis vous assurer que la Bastille fera toujours sur pied. - Est-il possible? -Oui, monsieur, il faut des prisons aux ordres de tout le monde, aux ordres du parlement, aux ordres du roi, aux ordres des premiers commis. Bastille, Bicetre, Force, tout cela entre dans les sociétés. Ce sont des volieres d'où on ne sort que bien réduit, bien alongé, bien décharné. - Vous croyez donc que c'est un bien que la Bastille? - Oui; cependant il y auroit quelque chose à dire : Charles V ne l'avoit bâtie que pour y cacher les trésors. Le bon Henri IV n'y

A 3

mit que ses trésors. D'autres rois y ont niché des hommes : ce sont toujours des trésors, comme vous voyez. - Oui, tréfors perdus. - Oui, fonds perdus. - Mais sans produit.—Un moment! on en vaut mieux quand on en fort: on est si doux! Moi, je voudrois que chaque ministre qui expédie si lestement des lettres de cachet. cût pris, pendant six mois, l'air des cachots de la Bastille avant de prendre l'air de cour; il seroit plus humain: mais en France, on ne sait pas encore donner une éducation ministérielle. Voilà cependant un moyen efficace, un moyen de refaire les hommes. Combien de dépenses ces prisons coûtent! - Cela est vrai : un homme qui y pâtit coûte au roi quinze cents livres par an, au moins, & on a toutes les peines du monde d'obtenir cent écus de pension après avoir servi vingt ans. - Trouvezvous cela juste? - Moi, je ne prononce iamais. Dieu a fait les rois; les rois som les aînes de la terre, & j'obeis à mes aînes; je sens quand ils font mal, mais je ne prononce jamais. Le donjon de Vincennes, la tour de la Bastille, sont de terribles conducteurs! Il n'y a foudre qui tienne contre, & nous sommes placés au milieu de cet entre-deux.-Voudriez-vous être gouverneur de la Bastille? - Non., sur mon Dieu. Je me souviendrai toujours de l'apostrophe d'un brave officier des grenadiers à un de ces gouverneurs. Geolier, lui dit-il, quitte, quitte ta croix, ou je quitte la mienne: rien de commun entre l'honneur & le déshon+ neur, & ton métier est infâme. Laisse na place à un juif, à un dominicain, à un questionnaire; laisse l'argent à des mercenaires; sois officier, sois gentilhomme; garde l'honneur. Catherine de Médicis avoit son coupe-jarret, mais c'étoit un vaurien. J'aime à voir un militaire parler ainsi.-Morbleu! je ne suis qu'un cadet de Gascogne, un garde du roi; j'ambitionne la hallebarde, & voilà tout. - Enfin, voilà bien du monde à la Bastille. Pelisson y fit, jadis, le poëme d'Alcimédon; Voltaire, la Henriade; Linguet y vécut en enragé.

-Ou'y fera le cardinal? Le cardinal de Rohan à la Bastille! qui l'eût dit? - Biron, Lally y ont bien été! C'est un cardinal de Lorraine qui a imaginé les lettres de cachet, & il est juste qu'un cardinal sache ce qu'il en est. Si la leçon pouvoit servir à certains ministres qui inventent des moyens d'oppression; s'ils pouvoient voir qu'un jour un de leurs pents-fils en sera la victime, ils feroient moins intrépides à armer le courroux d'un bon roi. Que pensez-vous de la maniere dont il a été arrêté? Vous mettez un officier aux arrêts, & vous faites mener un foldat en prison: il y a de la différence. Moi je ne prononce jamais: mais il est vrai que les dignités élevées sont toujours traitées avec distinction, n'étant pas juste, dit la loi, qu'avant que leur crime foir prouvé, on commence par leur faire injure, en leur ravissant l'honneur & le rang que leurs hauts emplois leur ont acquis dans le monde : on a eu fans donte de bonnes raisons pour passer outre. Concevez - vous quelque chose à ce

procès? - Non. Tout est bizarre, les motifs, les moyens, les personnages: c'est un dieu, c'est le sang des Valois, celui des ducs de Bretagne, & une comédienne: c'est une machination inouie, & dans laquelle on se perd. Ce sont tous gens d'esprit, & tous, les plus grands sots de la terre. Je ne conçois point un Rohan, avec quinze cents mille livres de bénéfices, conséquemment à l'abri des besoins, qui se réduit aux expédiens, & fait ce qu'on appelle des affaires; car le coup du collier n'est qu'une affaire. Ce collier n'est pas un esset de mince valeur; seize cents mille livres sont lourds: il faut, à des marchands de pareil bijou ; des sûretés plus que communes, & voilà un nom auguste, le premier nom compromis. On trompe le marchand, un faux seing est donne, l'œuvre de la filouterie s'accomplit, on a le collier, vous voyez par quels moyens. Que le cardinal air trempé dans ce complot, qu'il ait été trompé par des subalternes qui lui en ont imposé, c'est ce que je ne sais pas.

Mais moi, pauvre diable de garde du roi, je ne vais que là où je dois aller, je sais bien pourquoi je m'engage, je sais voir quand on m'en fait accroire; & puis un bijou de seize cents mille livres! je ne l'aurois pas donné que je ne l'eusse présenté à la personne auguste pour laquelle je l'aurois acheté; je l'aurois rendu au marchand si on n'en avoit plus voulu. Moi, qui ne suis point de l'académie françoise, qui n'ai pas le brevet d'esprit, voilà ce que j'aurois fait tout bêtement. J'ai toujours vu que ce sont les bêtes qui se conduisent plus droitement que les gens d'esprit; & quand la jolie Suzanne dit à Figaro que les gens d'ef-. prit sont bêtes, elle a bien raison Suzanne; mais on ne veut pas le croire: & vous verrez, monsieur, que le cardinal, pour se tirer de là, sera obligé de devenir bête & de prouver sa métamorphose. C'est dommage cependant, il a vraiment un bon cœur, il est fier par trop; mais en le monseigneurisant, on a tout ce qu'on veux de lui. Généreux au possible, il a

par devers lui mille traits qu'on devroit bien publier: il en est temps ou jamais. Mais on se taira, la reconnoissa ce est muette, la calomnie a cent voix. Obliger c'est une belle chose; mais qui? toujours des ingrats. On fouille le passé, on creuse le présent pour accabier l'homme; on accumule en longs monceaux ses torts, sa conduite; on l'investit d'intentions, de projets, de faits; il est dans l'âtre, enfumé, rougi, grillé; personne ne présente l'éponge & le vinaigre; on ne veut rien mettre dans la maudite balance, qui baisse. baisse, baisse.... à faire trembler. Et puis faites du bien! Et voilà pourquoi si peu de gens se soucient d'en saire. Il a aimé les femmes; il etoit beau, de bonne maison, avoit il tort? Il donnoit : donner, c'est avoir des femmes. Il en a eu, il en aura; car il en sortira, n'importe comment. Plus de Saverne, plus de ces grandes parties de chasse; mais en revanche on lui laissera les montagnes d'Auvergne; il s'y ennuiera, mais il sera en paix; il s'y chauffera, ce qu'il n'a pas su faire jusqu'ici, de bonnes semelles de plomb, & se couvrira la nuque d'une bonne calotte de plomb; c'étoit la précaution du léger Philotas, pour ne pas tourner à tout vent.

Il sait bien qu'il n'est point aimé dans fon diocèse. 'A peine il a été décrété de prise-de-corps, à peine il a été suspens, que le noble chapitre de Strasbourg a nommé deux vicaires-généraux, & a écrit une lettre au roi, que le doyen, abbé de Lorraine, a signé avec une bonhommie si bête; & qui a été vertement & chapitralement tancé. Toute la famille s'est montrée avec zele pour le cardinal; on ne l'a point abandonné, on le visite, on désendra sa cause. De petites tracasseries ont été oubliées, une belle dame a tout pardonné, elle vient consoler son coufin infortuné. Les Parisiens, qui font des calembourgs, & qui après tout rient de tout, quels que soient les auteurs des scenes, ont déjà imaginé des rubans rouge & paille, ou cardinal sur la paille. M. le maréchal de Soubise, ministre d'état, a été gracieusement prié de ne plus se trouver au Conseil, où il pouvoit être question du cardinal; il s'est retiré en regrettant Louis XV, qui auroit certainement étouffé l'étourderie d'un jeune cardinal, qu'il se seroit contenté d'interdire; bien entendu que le nom de la reine n'auroit été pour rien dans son agiotage. On a parlé d'une bâtarde qui devoit être pourvue par son pere. La dot devoit être de cent mille écus. Le jeune marieur devoit recevoir un don de trente mille livres, Voici ce qu'on raconte. Le cardinal ayant promis ces trente mille livres, en fit trois billets de dix mille livres chacun, & les enferma dans un paquet scellé de ses armes : ce paquet fut déposé entre les mains du prieur de saint - Victor, qui en fit la reconnoissance, & qui devoit le remettre au marieur, le premier août de cette année (1789). Le jeune homme emprunta, s'habilla, s'embijouta, sur l'espérance de payer avec les trente mille livres. Le premier août étant échu, le jeune homme vint prendre le paquet, qui lui fut

remis par le prieur; il ouvre, on ouvre, car il y avoit des témoins, c'étoit trois seuilles de papier blanc. Le prieur a été décrété pour être oui, & voilà ce qu'il a déposé au parlement. Il y a bien des objections à faire contre cette histoire; mais voilà ce qu'on dit : moi, je ne prononce jamais, & je ne crois pas cela, pas plus que le cardinal allant en ambassade à Vienne, & arrêté en route par ses créanciers. Il faut toujours rendre justice. Si vous voulez maintenant que je vous dise de quelle maniere on doit procéder contre le cardinal: pas autrement qu'envers un gentilhomme, les deux chambres assemblees. Ici la grand'chambre a eu l'attribution de cette affaire par des lettres-patentes que l'on a érigées en commission, comme il a été pratiqué pour Lally, dont la mémoire sera enfin réhabilitée : ce seroit une justice bien lente.

Le cardinal de Richelieu avoit également fait juger des évêques par des commissaires du pape. Voyez le procès verbal de l'assemblée du clergé de 1655. Voulez-vous voir une conformité qui vous frappera, lisez Grégoire de Tours, qui se plaint à la reine. Brunehault de la conduite de quelques évêques; lisez le numéro de la traduction nouvelle de M. de Sauvigny. Voulez-vous. savoir si un décret de prise-de-corps flétrit un évêque, lisez Pontas, il dit que ce décret déshonore tellement un ecclésiastique, qu'il le prive de la liberté d'exercer les fonctions de son ministere & de son bénéfice, quand bien même il en auroit interjetté appel, ou qu'il auroit obtenu un arrêt de défense. Quant à la conduite du pape. elle est conforme à celle que tous les papes ont tenue. A l'égard des évêques, Boniface VIII fut le premier qui envoya un bref excusatoire à Philippe-le-Bel, qui avoit fait venir devant lui, sous bonne garde, l'évêque de Pamiers. Si vous voulez savoir qu'elles sont toutes les formalités à observer dans la procédure condes évêques criminels de lèzemajesté, pour la décision & l'instruction du procès, allez demander aux manuscrits

du roi le recueil A, no. 678 de Dupuy & vous en saurez autant que moi. Voulezvous connoître quel est l'usage d'instruire les procès dans la justice ecclésiastique, pour les crimes de lèze-majesté des cardinaux? voyez Duclos, tom. 4, page. 324. Étes-vous curieux d'apprendre que les ecclésiastiques ne peuvent être coupables du crime de lèze majesté, parce qu'ils ne sont point sujets à une puissance temporelle? voyez M. Dupuy, no. 392; mais vous verrez aussi que le crime esface toutes les exemptions, que le roi reprend tous ses droits: M. Dupuy, no. 678, recueil A, f. 2; M. Talon, no. 864, pag. 24. L'indépendance de la puissance séculiere, dont le clergé est si jaloux, lui a été accordée par le concile de Trente; aussi quels efforts n'a-t-il pas fait pour faire recevoir dans son entier ce concile en France, & quel bonheur pour nous que le parlement air su résister? Voilà tout ce que j'avois à vous dire sur le cardinal. On accommodoit déjà son récollement avec la demoiselle Oliva: celle ci

celle-ci lui disoit empfarfantant, vous n'avez pas cru, Monsieur, que je fusse réellement la personne auguste dont vous parlez puisque la premiere explication a commence par vous , en mettant vos mains dans ma gorge: assurément vous n'auriez point pris'certe licence. Ce n'est peut-être' là qu'un conte, d'autant plus qu'il n'y a pas quinze jours que le décret lui à été fignisié, attendu la goutte qui déchiroit M. T. son rapporteur. La de moise le Oliva & elle en a fait sa declaration. Venons en au comte de Cagliostro, il est né à Malthe, il est fiis d'un juif; c'est de cette isle qu'il s'est lancé sur de vastes théatres d'abord colonel (foi - difant) au service d'Espigne, il a figuré en Russie; une brochure vous dit sa vie qu'il est inutile que je répète. J'ajouterois que son élixir coûte dix louis, & qu'll a la vertu de fixer; les femmes arment ce mot, & toutes essayent de fixer; je touhaite qu'elles réussissent, & nous n'y aurons point perdu : ce que je fais bien, c'est que cet elixir brule, desséche, & qu'un enfant, à qui son crédule pere en donne des potions, ne vivra pas long-temps. Ceux qui sont au courant savent de quel enfant je veux parler.

Un fermier général, qui a écrit un mauvais voyage de Suisse, il y a trois ans. dans lequel le premier volume est consacré à Cagliostro, est fou de cet elixir; il le prône, ainsi que des princes, & une danseuse très-célebre, dont l'enfant mourut à coup fûr par l'elixir. Voyons Cagliostro trouvant au crucifix qui est élevé sur une place de Strasbourg une ressemblance frappante avec le fils de Marie, s'étonnant de l'effet du hasard qui a fait sortir du ciseau d'un sculpteur la figure du christ. On sait que Cagliostro a été son contemporain, qu'il a prédit à Jésus la fin qu'il a faite. Il ne m'a point voulu croire, dit-il, il a couru les bords de la mer, il a ramassé une bande de lazarons, de pêcheurs, & il a prêché; mal lui est advenu. Cagliostro a renouvellé la chimere de Paracelse. Il a repris le système de ce médecin qui comp-

toit toujours vivre, & dont la mort : suivant de bonnes gens, n'est point certaine; le cardinal de Rohan a rencontré cet aventurier, & il a fourni de l'argent à un homme qui pouvoit tout, & qui créoit tout. Ce n'étoit point la peiné de prêter à celui. qui, d'un mot, par un acte de sa puissance. convertissoit, comme Midas, tout en or. Mais il vouloit reproduire les initiations anciennes, les fables de l'Egypte; on a transcrit affez ingénieusement l'objet de ces inistations. Je ne peux qu'admirer les belles dames & les cavaliers qui se faisoient initier. Chacun y trouvoit la bellevérité touté nue. Plaisir fort, mais pas de longue durée. Un homme volupuieux & riche pouvoit, en glissant sur le chapitre des mœurs, avoir un moment de curiofité; mais croire de bonne foi, mais donner de l'or, & beau-\_coup! à 'quoi ne doit-on pas s'attendre? . Cagliostro a succédé au fameux comte de Saint-Germain, celui-ci. avoit succédé a Greatik, à Leveret, enfin à Simon Morin, qui, en 1662, s'annonçoit pour le

fils de Dieu; sa semme étoit présentée à tout le monde pour la Sainte Vierge. Morin & ses complices furent brûlés. La punition étoit violente; mais sa femme & fon fils furent déchargés d'accusation; c'étoit bien. Car enfin il faut se borner à punir par le ridicule celui qui ne s'est donné une existence que par le ridicule. C'est la loi du bon sens, & celle du talion. Je ne Tais ce qui en adviendra à Cagliostro; car je ne comprends rien au rôle qu'il a pu jouer dans le coup du collier. Le mémoire de Bohemer & de Bassanges ne l'accuse point. Il ne paroît point; il a peut-être conseillé le coup. Mais un conseil donné à des majeurs ne rend responsable de rien. Auroit-il promis de faire de nouveaux diamans? &, fur cette promesse, auroit-on hasardé le coup de collier? ç'eût été une folie de compter sur un miracle pour couvrir une fripponnerie. Cela n'est pas croyable. Au reste, il n'y auroit pas de mal que Cagliostro parût en public avec tous les oripeaux de sa divinité, qu'il promene

pompeusement dans Paris, & qu'on ne lui infligeat point d'autre peine. Il faudreit même le laisser à Paris; pourquoi l'enfermer? pourquoi le fletrir? Il n'a commandé qu'a l'opinion à le mulcter. Je sais bien que nos loix ont prononcé des peines plus graves contre les nécromanciens, les alchimistes, les enchanteurs & les sorciers; car il y a eu depuis Charlemagne des gens de cette espece. Un concile de ce temps-là excommunioit les prêtres qui leur administroient les saintes huiles. Charles VIII rendit des ordonnances séveres contre eux. Henri III les renouvella, mais il y a si long-temps qu'on dit que nous sommes un peuple doux, l'enfant de l'Europe, en un mot, qu'il est temps que nous nous défassions de cette douceur. Nos loix semblent de vieilles tours noircies par le temps, où se réfugient les chauves-souris; pourquoi ne reblanchirions-nous point ces monumens & n'y appliquetions-nous point la gentillesse moderne? pourquoi sommesnous aimables & François par les mœurs,

& redevenons-nous Vandales, quand il s'agit d'interpréter nos loix & de punir? Le gouvernement auroit tort s'il gênoit la liberté au point d'empêcher un sujet de hasarder ses opinions & ses découvertes. Le monde ne se fut jamais éclairé avec de pareilles entraves; s'il tolere les inventions, les efforts des invenieurs, ils doivent, par la même raison, indulgence, ou du moins pitié à celui qui s'est trompé. Il doit se défendre du sentiment d'animadversion: souvent c'est moins la faute de celui qui établit un nouveau systême, que celle des adeptes dont le nombre grossit, dont les voix le prônent, & qui l'étouffent par la vapeur de l'encens. Une nouveauté est un joujou jetté à des enfans; s'ils s'empressent de le ramasser, s'ils se disputent à qui l'aura, l'inventeur devient neutre. Ce n'est pas lui qui fait secte, ce sont les sots, ou les enfans qui lui donnent de l'or; qui mentent au public, en assurant que cet homme est supérieur. Si on punissoit l'homme, il faudroit punir graduellement

ceux qui l'ont écouté. Il faut aussi une balance dans le châtiment. Si, parmi deux coupables, chacun est d'un état différent, il faut prendre garde de ne pas punir l'un d'après de vieilles loix, & adoucir le sort de l'autre, parce qu'en sa faveur on déroge aux loix anciennes. Où en seroit-il s'il étoit jugé sur le tarif des loix suivantes? En 1528, un prêtre fut ensermé pour avoir été trouvé jouant au brelan. En 1438, des peines rigaureuses furent prononcées contre les prêtres qui vivoient dans un concubinage public. Il leur étoit défendu par les canons, aux évêques même, de laisser entrer dans leurs appartémens des femmes, à moins d'avoir un diacre pour témoin. Ils ne pouvoient garder, auprès de leur personne, que leur mere & leurs sœurs. Les canons désendoient aux ecclesiastiques d'aller à la chasse. On excommunioit ceux qui portoient un habit autre que celui de leur état. En 1518, un cardinal fut dégradé pour avoir mal parlé des gens d'église dans ses sermons. Le concile de Lisbonne punill'sit les piêtres qui le battoient en duel sans da permission de leur évêque. En 1794, il fut agne si les prêtres décrétés pouvoient reprendre leurs fonctions; on convint qu'il y avoir de forts argumens pour la négative. Certainement on ne consulta point les bouquins, ni ces loix, ni d'autres plus récentes, pour prononcer sur le car-'dinal, & on aura raison; car nos mœurs, & celles de nos ecclesiastiques ne permettent pas cette rigueur. Nous en sommes revenus prosque au même point où en étoit la France aux états d'Orléans : on demandoit alors la réformation du clerge; le clergé lui même ofa la demander. Louis XVI pourroit écrire avec fondement la même lettre que Charles IX écrivit à ses ambassadeurs au concile de Trente : ce sont les ecclésiastiques qui ont poussé mes sujers, par le scandale de leur cenduite, à la réforme. Qu'on me permette une réflexion. Est-ce un bien d'admettre dans le corps du clergé la haute ni

même la feconde noblesse? n'en résulte til pas nécessairement une trop grande consia ration pour le clergé, qui résulte de celle attachée à la naissance & à la qualité des individus? La richesse des ecclésiastiques du premier ordre, la persuasion dans laquelle ils sont qu'il suffit d'être de la premiere qualité pour arriver aux dignités de l'église, la protection qui reflue sur tux du crédit de leurs familles, contribuent au relachement des mœurs du clergé. Si j'étois roi, je ne voudrois point un corps aussi puissant que le clergé; je n'y placerois que des roturiers, qui en diminuervient la considération, & je dimiautrois les bénéfices pour en diminuer les richesses. Pourquoi accumuler trois ou quatre abbayes sur la tête d'un seul? Dans les onze, douze, treizieme & quatorzieme siecles, on voyoit des cleres, exercer la profession de marchands de vin, être domestiques, huissiers, quelquesuns mandioient; l'église n'étoit ni plus ni moins respectée; les prêtres normands

& italiens qui étoient venus en France ne s'accommodoient point du célibat. Eh bien, on maria les prêtres, il n'y avoit aucun mal à cela; ils étoient réellement des sujets, ils ne sont plus rien; on leur permettoit de dire autant de messes qu'ils jugeoient à propos, & de-là étoit venu ce proverbe raisonnable; il faut que le prêtre vive de l'autel, comme qui auroit dit: il faut qu'un cordonnier vive de son métier. Le pape Léon, qui n'avoit pas besoin de cette ressource pour vivre, disoit neuf à dix messes par jour; il pensoit, ce bon pape, qu'un bon prêtre ne pouvoit jamais être trop long-temps en présence de Jésus-Christ. Les temps sont bien changés, la moitié du clergé ne dit même plus la messe, les pauvres Hibernois, les habitués seuls remplissent cet auguste ministere. Pourquoi le concordat a-t-il renversé la pragmatique? Alors l'évêque étoit élu par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé & le peuple; les nobles & les roturiers concouroient. Les premiers étoient

nommés par l'invitation du roi, les seconds par leur mérite & leur bonne doctrine. Charles VIII a tout gâté en multipliant le nombre des cardinaux, & en appellant les évêques à sa cour. Il est plaisant que l'époque de leur introduction soit la même que celle des femmes, c'est-àdire deux inutilités & deux objets de luxe & de corruption. Cette place de grand aumônier n'étoit pas, sous Clotaire, ce qu'elle est aujourd'hui; une communauté de clercs où de moines étoit entretenue dans le palais des rois pour y chanter l'office divin : ces rois la menoient à leur fuite dans les armées & dans les voyages. Le supérieur de cette communauté s'appelloit modestement l'abbé de la cour; il confessoit le roi, il prêchoit, il voyageoit, il étoit vraiment utile. L'évêque diocésain nommoit à cette place. Les temps font bien changés. Je dirai donc: si vous vous contentez de traiter avec bonté un des coupables, il faut que le second soit traité de même. N'allez pas vous souvenir

de l'arrêt du parlement de Provence? C. 1611, qui fit brûler Gaufridy pour magie, ni du supplice d'Urbain Grandier: rappellez-vous, au contraire, que l'inquisition même a laissé pâlir ses slambeaux. & les a éteints devant Oiavide. Rions tant que nous pourrons; persissions les escrocs. mais tenons-nous-en là. Que dirai-je de madame de la Motte Valois, ou Valois de la Motte? Que sa destinée est singuliere! On conçoit son début dans le monde, & avec quelle bonté elle a été traitée. Je commence pat un historique qu'on ne connoît pas. Le sieur de la Motte, son mari, étoit petit gendarme; son pere avoit été tué à la bataille de Minden. Ses services l'avoient élevé du rang de soldat à celui de lieutenant colonel. Une pension de' 1500 livres fut accordée au jeune la Motte, en reconnoissance de la bravoure de son pere. Loncle du sieur la-Motte, frere de son pere, est marchand : ainfi il n'est pas plus comte que bien d'autres. Des dettes contractées à Lunéville lui en

rendirent le séjour ennuyeux. Il sollicita un ceruficat de service qui lui fut refusé, parce qu'il falloit payer auparavant ses créanciers. Cette politique du corps étoit excellente. On perdoit tout fon temps; rien ne comptoit pour la croix, si on se retiroit sans certificat, & on ne l'obtenoit qu'en payant ses dettes. Le sieur la Motte quitta; il vint à Paris; il connut mademoiselle de Valois. Il n'est pas beau de figure, mais du reste il promettoit. Mademoiselle de Valois fit cas du reste & l'épousa. Une pacouille de 6000 livres composa la dot & tout l'avoir d'un réjeton d'Henri II. L'ambition s'éveillá dans le cœur du sieur la Motte; il voulut reprendre le service, ou plutôt coufir pour . la croix. Il se détermina à remplir ses engagemens; déjà il étoit comtifié. Il part: il arrive à Lunéville. Son épouse n'avoir qu'une garde-robe modeste; c'étoit Nanine. à l'innocence près; pas de soie, pas de mousseline, ni pas de robes; c'étoit de l'indienne & du linge commun. L'histoire

de sa naissance & celle de sa reconnoissance faisoient du bruit. On accueillit mademoiselle de Valois avec respect. Les gendarmes la fêterent; on donna des bals où elle dansoit bien. On fut touché de ses graces, elle fut touchée aussi; tout alloit bien, amour & plaisir, & par dessus fêtes & bals; la vie seroit trop douce à ce prix,. & à ce prix on seroit mieux qu'une reine. Le comte de la Morte avoit payé toutes. ses dettes. & avoit obtenu un certificat bien authentique. Je m'arrêterai un moment pour conduire mes lecteurs à Troyes en Champagne. Les bienfaits de la cour avoient cherché tous les Valois. Le chef de ce nom étoit cordonnier. Cette profession éroit aussi devenue le métier de rous les rejettons; savetier, cordonnier, voilà les descendans du sang des Valois! O Providence! Enfin une épée avoit été mise au côté gauche du ches des Valois; c'étoit monsieur le comte; c'étoit le premier qui le fût malgré lui. Son nouvel état le rendoit triste. Invité, recherché

par les officiers de l'état-major des gardes du roi, il venoit s'asseoir à leur table, il mangeoit taciturnement, souffroit dans sa peau, étouffoit. Il ne laissoit ondoyer en liberté son haleine que quand il étoit seul; il respiroit. Un souvenir (eh! combien de souvenirs se sont métamorphosés en sentimens!) le ramenoit vers un chemin où jadis il alloit avec ses égaux se promener sans souci, sans comté, sans argent. Un cabaret étoit le terme de la course commune. On buvoit; celui qui étoit au fond payoit; les autres se renvoyoient la, pareille à un prochain revoir, Il alloit toujours sur ce chemin; il sembloit, comme Flaminius, vouloir sacrifier à ses dieux; il rencontroit ses anciens confreres; un bonjour, monsieur le comte, & un coup de chapeau, le faisoient épanouir; aussitôt il présentoit sa main, qui étoit aussitôt prise: on causoit, & puis le cabaret se trouvoit en face. Si vous n'étiez pas monsieur le comte..... Ah! mon ami! le nom ne fait rien à la soif. On entroit, on

buvoit. Le comte disoit avec franchise aux gardes du roi: Je ne suis bien qu'à ce cabaret, qu'avec mes anciens amis. Le sang des Valois, comme vous voyez, est entere bon Point de sierté: Henri II n'en avoit point; il ne sut qu'entêté.

Je reviens à Luneville. Un marchand, qui avoit des enfans, vouloit les placer. Il s'adressa à madame la comtesse de la Motte: il ossiste une reconnoissance pécuiniaire qui sut rejettée. Le plaisir d'obliger étoit le seul tribut qu'elle crut devoir actepter; mais elle avoit besoin de linge; de robes; une sourniture de marchandises pour elle & pour son mari lui étoit nécessaire: on promettoit de payer sous pou de temps. Le marchand, content d'en ettre quitte à si bon marché, livre, livre, sournit. La somme se monte à dix mille livres.

Les six mille livres du trésor marital étoient mangées, & par-delà environ quatre mille livres dues à des traiteurs, a des hôtes, à des ouvriers. On fondit la cloche un

Digitized by Google

un beau matin; on apprit que les deux époux étoient partis pour Saverne Je ne dirai point funeste arrivée, car je ne puis supposer tant de bêtise dans un membre de l'académie Françoise. Le cardinal eut un sentiment de pitié, sans doute, pour la comtesse de la Motte: eh! qu'il est dangereux, un sentiment qui va si vîte, qui mene si loin! Un triumvirat se forme: le cardinal, la comtesse, Cagliostro; le cardinal paie pour tout le monde; tous abusent de sa facilité, de sa générosité. Il compte être remboursé par les opérations alchimiques de Cagliostro: il est trompé, & jamais détrompé: il va, tête baissée, de fil en aiguille, d'étourderie en étourderie; il tombe d'un piège dans un autre; il ne voit plus que par d'autres yeux sil croit tout; il déraisonne à tort & à travers: il voit la reine Cléopâtre dans une bouteille, soupe avec Louis XIV & d'Alembert, couche avec Christine, reine de Suede; & tout cela amene le terrible coup de collier. Que la comtesse de la Motte ait

flé cette trame, c'est ce qui n'est pas vrai; qu'elle se soit prêtée aux intentions du cardinal trompé, cela est possible; elle lui devoit tout, elle le servoit sans examen: elle a vendu des diamans; elle y a trouvé son compte. Jusques-là c'est une conduite de gens d'affaires, de juifs. Mais le collier ne lui a pas été livré par Bohemer. Elle n'a compromis personne; elle ne paroît pas être pour rien dans le crime majeur; personne ne l'accuse: son rôle est secondaire: il est en rapport avec le cardinal; mais non pas avec Bohëmer; ce personnage secondaire n'encourt point les mêmes peines dûes aux délinquans du crime majeur. Quelle fatale lumiere ses dépositions & ses preuves jetteront sur le coup de collier! j'en tremble.... vous savez que je ne prononce jamais, & je m'arrête; mais je plains une femme aimable, gentille, peutêtre un peu trop facile, & à qui il faudroit appliquer ces vers du bon la Fontaine :

Les vertus devroient être sœurs
Ainsi que les vices sont freres;
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs;
Tous viennent à la file, il ne s'en manque gueres.]

Elle a eu l'irréflexion de son sexe, elle s'est confiée aveuglément, & s'est crue dispensée de mesurer le précipice, puisqu'elle avoit dans le crédit du cardinal un bon parachûte: elle a dit à tout oui, toujours bui, comme une jolie femme qui ne voit jameis rien d'impossible pour plaire, & qui fait se mettre comme on veut. Le cardinal est assez riche, il paiera. C'ésoit fans doute fon mot, & elle alloit. Cagliostro voyoit aussi éclatter la fusée : mais il disoit aussi: le cardinal paiera. Qui sait si le cardinal n'a pas dit luismême: je paierai? Madame la comtesse de la Motte a déclaré sa grossesse. Quelle destinée poursuit donc ce sang illustre! Le berceau de son frere fut suspendu à la senêtre d'un fermier, & son enfant sera dans la Bastille.

C 23

Ainsi ce sont des sous, ou des enfans qui ont joué un jeu d'enfer, un jeu du diable; nous avons des petites maisons, nous avons même un hôtel des incurables. qu'en pensez-vous? je suis bon, il n'y a point ici de sang répandu; le bon Planta vous diroit qu'il n'en a jamais été question, pas plus que de ne pas payer le collier. Une fois que le jugement aura prouvé qu'une personne auguste a pardonné, il seroit humain d'envoyer à Saint-Lazare celui qui a besoin d'une sainte retraité, durant un mois, après quoi il pourroit rester à Paris; il y a à parier qu'il n'y voudroit pas porter son arrêt écrit sur son front. Que savez-vous si, au lieu-d'y rester, il n'auroit pas le courage de renouveller l'épitaphe du philosophe indien de Bargosa, qui, selon les principes de sa nation, s'est donné la mort à lui-même? J'enverrois la pauvre comtesse de la Motte à Bar-sur-Aube, ou je la laisserois à Paris, livrée à la censure des cercles, qui l'en exileroient bien vîte. Madame Oliva

iroit jouer les reines sur le théâtre qui lui plairoit. J'ai dit ce que je ferois de Ca. gliostro, il serviroit d'amusement au peuple de Haller: cela est juste, dans tout cela il n'y auroit qu'à rire. Cela fait, après qu'une douzaine de chansons auroit répandu l'aventure dans les provinces, j'imposerois un grand filence; car il ne faut pas toujours punir celui qui n'a péché que pendant un seul jour. Un méchant quart-d'heure est bientôt arrivé; un quartd'heure fait une Nina de la plus honnête des femmes. A tout péché miséricorde: puisse mon roi répondre du fond of du cœur : Ainsi soit-il! Je me suis toujours récrié contre les supplices qui ne produisent aucun effet. Celui qui est né méchant le sera toute sa vie; rien ne peut rompre le fil de la fatalité qui le précipite vers le crime. Il est prouvé que la masse de la population est viciée comme toutes les masses de production. On trouve par-tout le spiritueux, le corps & le marc; l'ordre moral a un marc. Cette non-valeur, cette écu-

me est en raison de trois mille pour quatre millions d'habitans. Il y aura donc trois mille hommes en pure perte? Les supplices n'y peuvent absolument rien. Heureux ceux, disoit le savant Bordier, qui ont leur sagesse dans le sang! il n'est pas un qui ne doive dire tous les matins, au lieu du pater, cette oraison à la fatalité: Grand Jupiter, & vous, puissante destinée, conduisez-moi par-tout où vous! avez arrêté dans vos décrets que je dojs aller; je suis prêt à vous suivre constamment : en effet, quand je m'obstiherois vous rélister, il faudroit toujours vous suivre malgré moi. Epictete ajoute: celui qui cede à la nécessité est véritablement sage & habile dans la connoissance des Dieux; Epictete avoit plus que six sois raison. Quant aux galeres à vie, je n'ai jamais rien conçu à ce supplice bizarre. Il ne produit rien pour l'exemple, & quand un homme vit sans avoir l'espoir de rentrer dans la société en s'amendant, il ne sert plus qu'à affliger les yeux par le spectacle d'une

troupe de victimes enchaînées sans utilité, sans nécessité, sans résultat. Il seroit plus humain de se délivrer, par le bannissement, du sujet dangereux qu'on ne veut point garder. Les travaux publics auroient du moins une utilité, mais encore faudroit-il que cette peine eût un terme.

La mort n'est pas le plus grand des supplices; les galeres à vie sont les plus terribles. Quel est l'homme qui ne peut soutenir six minutes de douleur? Celui à qui on coupe une jambe gangrénée fouffre bien davantage. Tuez les criminels, puisque vous voulez des supplices; mais ne retenez point dans des galbanums, dans des galeres, des malheureux qui, selon vous ne sont qu'à demi-criminels. La liberté des. individus seroit fortement menacée, si vous aviez jamais la barbare indulgence de mettre à la mode les galeres, & alors peu de chose y conduiroir un homme. Point de fouet, point de galeres, point de couvents; rien de perpétuel dans cette affaire. Le crime est singulier,

tous les détails sont bizarres. Juges, pénétrez-vous de cette singularité! Vous n'y verrez rien de noir, rien de scélérat; vous êtes bien sûrs qu'il ne prendra envie à personne de suivre cet exemple; d'ailleurs on n'auroit pas les mêmes moyens. riez, & laissez-nous rire d'un procès vraiment comique. Que voulez-vous, peuple François? tout a un terme : les maisons s'élevent & tombent. Vous vous cachez dans la fange quand vous avez à rougir des vôtres, & vous reparoissez comme l'hirondelle, au beau temps. Une charge de secréraire du roi vous savonne, un nom de fief enlumine votre nom de famille; c'est vraiment l'histoire du ver à soie; mais un grand nom, une famille ancienne sont toujours en perspedive; on veut que tous les rejettons soient purs : cela n'est pas raisonnable. Tous les rameaux d'un arbre ne recoivent pas la même seve. Il est peu de maisons qui n'ayent à rougir de quelques cadets ou de quelques cousins. La maison

de Rohan a eu le maréchal de Gié. le duc de Rohan, huguenot, puis le chevalier de Rohan, puis une banqueroute criante. Ou'est-ce que cela fait au nom? On pourtoit opposer à trois mauvais sujets vingt rejettons recommandables. On n'a qu'à lire l'épitaphe de Marie-Eléonore de Rohan, seconde fondatrice du couvent des religicuses du Cherche-midi. Si l'on fouilloit davantage le bien l'emporteroit sur le mal. C'est cette réflexion qu'on doit faire; & on ne doit point dire: voilà une maison abattue : la maison ne peut pas l'être : on peut le priver pendant un temps des grandes places; mais elle sera toujours ce qu'elle est, & elle reviendra toujours à son niveau. C'est un avantage réel qu'un grand nom dans les monarchies, & c'est pourquoi rien ne peut le flétrir. Je plains en général ceux qui sont, par l'étourderie d'un de leur parens, en butte à leurs ennemis & à des cabales dominantes. Je connois un peu l'histoire : eh, bon Dieu! que j'ai gémi, en

voyant avec quelle cruauté on s'est conduit dans le temps, à l'égard de Montmorenci. Ah! les courtifans sont cruels! ils ont cependant à craindre tant de revers ! N'en est-ce pas affez de l'autorité royale & du cri du peuple? Le peuple hait la noblesse, le roi ne la ménage pas toujours, qu'elle se soutienne, du moins. Qu'importe pour la famille entiere un des individus? Je le répete, j'ai vu avec plaisir que sa famille n'a point abandonné le cardinal. On lui a rendu sa prison aussi douce qu'il étoît possible. Les moyens de se défendre lui Yont prodigués; un avocat eloquent plaidera sa cause. En sera-t-il de même à l'égard de la comtesse de la Motte? Elle n'a ni parens ni amis. Elle sent bien toute l'horreur de la prison. Elle est terrassée par la pensée de lutter contre une famille puissante. Qui aura pitié d'elle? qui préparera sa défense? qui saura mettre de l'ordre dans une tête foible, jeune, observée, & qui peut-être diroit mal ce qui pourroit la jus-

tifier? Dieu fasse que la forme de sa justification ne perde pas la bonté du fond! Il s'en faut bien que je sois content de son avocat: il ne fait ni écrire, ni préparer les moyens, ni combiner les preuves. Il n'a pas vérifié les faits, avant de les publier. Il a déjà nui à sa cause. Pauvre comtesse! je lui dirois comme Séneque à Lacilius : je vous exhorte à la fermeté, moi qui ai pleuré à l'excès. On veut la regarder comme une aventuturiere : eh bien soit; mais si elle n'est pas coupable, si elle l'est peu, qu'a-t-on à lui reprocher? Le tribunal juge les crimes; mais il renvoye à l'estime ou au mépris le jugement des mœurs qui n'ont pas nui à l'ordre moral : pitié pour elle, indulgence pour tous, voilà ce que je ne faurois trop redire. Le traducteur du voyage de Suisse deM. Coxe, M. Ramond de Carbonnieres > avoit été mal-à-propos cité; il n'est pour rien dans le procès, & il n'y figurera point. M. de Carbonnieres est trop résléchi, il n'a compromis ni sa personne, ni tous les Carbonnieres possibles, sa conduite à été celle

d'un homme de bien, qui a tout ignoré.

Le parlement vient de rendre un jugement qui prouve en effet son indulgence; M. le Maître a été avec injonction d'être plus circonspect, ce jugement est sage: un libelle n'est pas un grand délit. Il est graciable pour la premiere fois, cependant je conçois qu'il seroit affreux de tolérer les libellistes, nos réputations seroient continuellement menacées; personne ne seroit / à l'abri des traits d'une plume mystérieuse & méchante. Après tout, c'est un méchant homme que celui qui n'écrit que pour dire du mal, ou pour dévoiler les parties honteuses de la conduite d'un homme public. On a dit qu'un ministre ne doit jamais être peint qu'en buste, & on a raison, il en est peu qu'on puisse admirer de la tête jusqu'aux pieds ; il avoit été comblé de bienfaits. par le chef de la magistrature, & l'ingrat. a tout oublié: il a déchiré l'épiderme, & du poinçon d'un sauvage il a piqué un bienfaiteur sensible qui avoit long-temps

cherché la main qui tenoit le fer. Le roi avoit fait enlever M. le Maître, & l'avoit ensuite abandonné au parlement. Voici un exemple à peu près semblable, mais dont le dénouement n'a été ni un enlevement ni un jugement. Un prêtre, grand fatiste, c'est-à-dire, satyrique, avoit accusé, sur un tréteau de la place maubert, le roi de vivre avec une concubine. Le roi ne fit point enlever le prêtre insolent, mais il remit sa vengeance à des gentilshommes, qui inviterent le prêtre à venir répéter ses, déclamations dans un cabaret, en leur présence. Le prêtre y vint, on l'écouta, mais on le bâtonna si bien & s'y fort, qu'il fut corrigé, c'étoit en 1515. Ce moyen valoit bien un jugement, & n'avoit point l'odieux d'un enlevement forcé. M. le Maître auroit mal passe son temps sous le regne de ce roi chevalier, qui. comme on voit, savoit être gentilhomme, & se venger comme un particulier. M. le Maître avoit une imprimerie dans laquelle

il imprimoit ses libelles: je conçois qu'une presse peut, dans ce sens, être dangereuse: mais pourquoi défendre à chaque sujet d'en avoir une? Tant pis pour ceux qui se compromettroient. Le parlement a eu en vue d'imiter la clémence du roi de Prusse. Un libelliste avoit injurié ce monarque, on avoit arrêté le coupable; les tribunaux alloient le frapper. Le roi, qui signe tous les arrêts portant peine capitale, lut celuis là, & écrivit au bas : je mets hors de cour le libelliste & j'ordonne qu'on lui taille un paquet de plume, parce que celle dont il s'est servi étoit très-mauvaise. L'empèreur s'est conduit avec la même clémence; il a puni l'imprimeur & a défendu à l'auteur satyrique de ne plus rien écrife. Charlesquint ne donnoit-il pas des chaînes d'or aux historiens, qu'il aimoit mieux ménager que punir. En général les grands hommes ont pardonné volontiers. Le duc d'Orléans, régent, qui avec de grands vices avoit de grandes qualités, pardonna à la

Grange Chancelle. On fait que Louis XIV montra un peu trop de dureté en enfermant dans une cage, fur le mont Saint-Michel, le pauvre gazetier d'Hollande. Dans ces ouvrages hardis & méchans, ce qui m'étonne, c'est la rapidité de la circulation qui s'en fait; c'est la hardiesse de la canaille colportante, qui, comme on sait, est toujours entre deux guichets & ne jouit que de la liberté d'un voland renvoyé par deux raquettes & tenu en l'air; eh bien cette canaille peut être assimilée à la vermine qui pullule sur le fumier. Dans ces crifes où les persécutions réduisent tout le monde sur le fumier, on la voit after, venir, colporter, passer dessus, dessous la corde tendue. C'est quand on les poursuit qu'ils se multiplient davantage, c'est quand est dangereux de dire des vérités qu'ils ont l'insolence de les vendre pour un écu. Le regne de François I, celui de Charles IX, d'Henri III, enfin le ministere des cardinaux & du duc de Lorraine en fournissent des

preuves constantes. On se retrouve sur la sin du regne de Louis XIV, qui ne savoit ni pardonner les libellistes, comme Louis XII, ni les grands qui l'offensoient, comme Henri IV. On vient de loger à la Bastille le sieur Alhiaud, baron d'Entrechaux, qui avoit trouvé le moyen de faire de l'or, en escroquant sous des noms respectables: c'étoit un émule de Cagliostro; mais, sans divination, il y a bien d'autres sous, car tout cela est solie: mais je ne me charge point d'en tenir registre. Quelle histoire que celle du cœur humain! je laisse à un conseiller de la tournelle à l'entreprendre.

Calcul des libertés dont on jouissoit à la Bastille.

Il y a ici une douzaine de libertés qui, toutes ensemble, ne valent pas la douzieme partie d'une liberté entiere.

On nomme ces libertés:

1. Liberté de la cour.

Digitized by Google

- 2. Liberté de la terrasse.
- 4. Liberté de s'y promener seul.
- 4. Liberté de l'escalier.
- 5. Liberté d'une fenêtre.
- 6. Liberté d'écrire pour ses affaires.
- 7. Liberté de voir quelqu'un en pré-
- 8. Liberté de le voir fans témoin. Cela est très-rare.
  - 9. Liberté d'être malade.
  - 10. Liberté de mourir.
- 11. Liberté de transir de froid & de jeûner.
  - 12. L'îberté de s'ennuyer.

Les quatre dernieres ne sont resusées à personne.

FIN.



